Fiche technique
26.09.2026

Wormox®

Insecticide biologique contre larves de lépidoptères dans diverses cultures

Description du produit en bref
Wormox est un insecticide biologique basé sur la substance active Bacillus thuringiensis var. kurstaki. Wormox agit spécifiquement contre les chenilles nuisibles de différentes espèces de papillons, comme les noctuelles, les tordeuses de la pelure ou les vers de la grappe, et peut être utilisé dans différentes cultures en arboriculture, viticulture, petits fruits, cultures maraîchères et plantes ornementales.

Matières actives
375 g/kg Bacillus thuringiensis subsp. kurstaki souche EG 2348
32'000 U.I./mg de produit formulé

Formulation
Poudre mouillable (WP)

Trademark
Stähler Suisse SA

Numéro d'homologation
W-7580

Mode d'action
Les bactéries Bacillus thuringiensis produisent une protéine toxique pour les chenilles ravageuses. En se nourrissant, les chenilles nuisibles absorbent la toxine, qui est ensuite activée dans le système digestif. Les chenilles cessent de s'alimenter peu après l'ingestion et meurent dans les deux jours.

Utilisation Arboriculture
Fruits à noyaux
Dosage : 1.0 kg/ha (0.0625%) contre les tordeuses de la pelure ; 0.8 kg/ha (0.05%) contre les cheimatobies et les hyponomeutes. Application: pré- ou post-floraison, mars-septembre (BBCH 51-87). Les quantités d'application indiquées se réfèrent à un volume d'arbres de 10'000 m3 par ha. Conformément aux instructions du service d'homologation, le dosage doit être adapté au volume de la haie foliaire

Fruits à pépins
Dosage : 1.0 kg/ha (0.0625%) contre les tordeuses de la pelure ; 0.8 kg/ha (0.05%) contre les cheimatobies et les hyponomeutes. Application: pré- ou post-floraison, mars-septembre (BBCH 51-87). Les quantités d'application indiquées se réfèrent à un volume d'arbres de 10'000 m3 par ha. Conformément aux instructions du service d'homologation, le dosage doit être adapté au volume de la haie foliaire

Utilisation Cultures de baies
Fraises
Dosage : 1.0 kg/ha contre les noctuelles défoliatrices. Application dès le début de l'attaque. Délai d'attente : 3 jours.

Utilisation Cultures maraîchères
Artichaut
En plein champ

Dosage : 1.0 kg/ha contre les chenilles défoliatrices en mélange avec 0.15 l/ha Sticker. Seulement contre les jeunes stades larvaires, traitement au début de l'infestation. Délai d'attente : 2 jours.

Aubergines
Dosage : 1.0 kg/ha (0,1%) contre les chenilles défoliatrices et la tigne de la tomate en mélange

avec 0.15 l/ha Sticker. Seulement contre les jeunes stades larvaires, traitement au début de l'infestation. Délai d'attente : 2 jours.

Basilic
Dosage : 1.0 kg/ha contre les chenilles défoliatrices en mélange avec 0.15 l/ha Sticker. Seulement contre les jeunes stades larvaires, traitement au début de l'infestation. Délai d'attente : 2 jours.

Bettes
Dosage : 1.0 kg/ha contre les chenilles défoliatrices en mélange avec 0.15 l/ha Sticker. Seulement contre les jeunes stades larvaires, traitement au début de l'infestation. Délai d'attente : 2 jours.

Cardon
Dosage : 1.0 kg/ha contre les chenilles défoliatrices en mélange avec 0.15 l/ha Sticker. Seulement contre les jeunes stades larvaires, traitement au début de l'infestation. Délai d'attente : 2 jours.

Céleri-branche
Dosage : 1.0 kg/ha contre les chenilles défoliatrices en mélange avec 0.15 l/ha Sticker. Seulement contre les jeunes stades larvaires, traitement au début de l'infestation. Délai d'attente : 2 jours.

Céleri-pomme
Dosage : 1.0 kg/ha contre les chenilles défoliatrices en mélange avec 0.15 l/ha Sticker. Seulement contre les jeunes stades larvaires, traitement au début de l'infestation. Délai d'attente : 2 jours.

Chicorée
Dosage : 1.0 kg/ha contre les chenilles défoliatrices en mélange avec 0.15 l/ha Sticker. Seulement contre les jeunes stades larvaires, traitement au début de l'infestation. Délai d'attente : 2 jours.

Choux (toutes les variétés)
Dosage : 1.0 kg/ha (0.1%) contre les chenilles défoliatrices, la teigne des crucifères et les pieridae en mélange avec 0.15 l/ha Sticker. Seulement contre les jeunes stades larvaires, traitement au début de l'infestation. Délai d'attente : 2 jours.

Ciboulette
Dosage : 1.0 kg/ha contre les chenilles défoliatrices en mélange avec 0.15 l/ha Sticker. Seulement contre les jeunes stades larvaires, traitement au début de l'infestation. Délai d'attente : 2 jours.

Cucurbitacées
En plein champ

Dosage : 1.0 kg/ha contre les chenilles défoliatrices en mélange avec 0.15 l/ha Sticker. Seulement contre les jeunes stades larvaires, traitement au début de l'infestation. Délai d'attente : 2 jours.

Epinards
Dosage : 1.0 kg/ha contre les chenilles défoliatrices en mélange avec 0.15 l/ha Sticker. Seulement contre les jeunes stades larvaires, traitement au début de l'infestation. Délai d'attente : 2 jours.

Fenouil
Dosage : 1.0 kg/ha contre les chenilles défoliatrices en mélange avec 0.15 l/ha Sticker. Seulement contre les jeunes stades larvaires, traitement au début de l'infestation. Délai d'attente : 2 jours.

Haricots
En plein champ

Dosage : 1.0 kg/ha contre les chenilles défoliatrices en mélange avec 0.15 l/ha Sticker. Seulement contre les jeunes stades larvaires, traitement au début de l'infestation. Délai d'attente : 2 jours.

Mâche, rampon
Dosage : 1.0 kg/ha contre les chenilles défoliatrices en mélange avec 0.15 l/ha Sticker. Seulement contre les jeunes stades larvaires, traitement au début de l'infestation. Délai d'attente : 2 jours.

Persil
Dosage : 1.0 kg/ha contre les chenilles défoliatrices en mélange avec 0.15 l/ha Sticker. Seulement contre les jeunes stades larvaires, traitement au début de l'infestation. Délai d'attente : 2 jours.

Poivrons
Dosage : 1.0 kg/ha (0,1%) contre les chenilles défoliatrices et la tigne de la tomate en mélange

avec 0.15 l/ha Sticker. Seulement contre les jeunes stades larvaires, traitement au début de l'infestation. Délai d'attente : 2 jours.

Roquette
Dosage : 1.0 kg/ha contre les chenilles défoliatrices en mélange avec 0.15 l/ha Sticker. Seulement contre les jeunes stades larvaires, traitement au début de l'infestation. Délai d'attente : 2 jours.

Salades (Asteraceae)
Dosage : 1.0 kg/ha contre les chenilles défoliatrices en mélange avec 0.15 l/ha Sticker. Seulement contre les jeunes stades larvaires, traitement au début de l'infestation. Délai d'attente : 2 jours.

Tomates
Dosage : 1.0 kg/ha (0,1%) contre les chenilles défoliatrices et la tigne de la tomate en mélange avec 0.15 l/ha Sticker. Seulement contre les jeunes stades larvaires, traitement au début de l'infestation. Délai d'attente : 2 jours.

Utilisation Cultures ornementales

Arbres et arbustes (hors forêt)
Dosage : 1.0 kg/ha (0.1%) contre les chenilles défoliatrices. Application lors du début de l'attaque.

Buis (Buxus)
En plein air

Dosage : 1.5 kg/ha (0.15%) contre la pyrale du buis. Application dès le début de l'attaque.

Cultures florales et plantes vertes
Dosage : 1.0 kg/ha (0.1%)contre les chenilles défoliatrices. Application lors du début de l'attaque.

Rosiers
Dosage : 1.0 kg/ha (0.1%)contre les chenilles défoliatrices. Application dès le début de l'attaque.

Utilisation Grandes cultures

Tabac
Dosage : 1.0 kg/ha contre noctuelles défoliatrices en mélange avec 0.15 l/ha Sticker. Uniquement contre les jeunes stades larvaires, traitement au début de l'infestation. Maximum 3 traitements. Délai d'attente : 3 jours.

Utilisation Viticulture

Vigne
Dosag e: 0.6 kg/ha (0.05%) contre la 2ème génération des vers de la grappe, à appliquer avec 1% de sucre. Début du traitement à partir du stade BBCH 80 (début de la maturation des fruits). Maximum 3 traitements à 7-10 jours d'intervalle. La quantité d'application indiquée se réfère à un traitement de la zone des grappes ainsi qu'à une quantité de bouillie de référence de 1200 l/ha (base de calcul).

Restrictions

Le pH de la bouillie doit être inférieur à 8. Ne pas utiliser par temps froid.

Miscibilité

Wormox est miscible avec tous les fongicides et les insecticides de Stähler Suisse. Attention : Le pH de la bouillie ne doit pas dépasser 8, sinon l'efficacité de Wormox peut être diminuée.

Production sous label et PI

Il faut tenir compte des lignes directrices PI (PER) et des indications des productions sous LABEL. Admis en agriculture biologique en Suisse selon la liste des intrants du FiBL

Indications de risques particuliers et conseils de prudence

Pour une utilisation conforme des produits, seules les indications du mode d'emploi sur/ou joint à l'emballage font foi.

Stockage

Stocker le produit à l'abri du gel, au frais et au sec. Bien refermer les emballages entamés. Tenir hors de portée des enfants. Tenir à l'écart des aliments et des fourrages.

Restes et emballages vides

Ne pas réutiliser les emballages vides et les remettre non nettoyés au service de ramassage des ordures. Déposer les résidus dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente de ces produits.

Indications pour l'acheteur

Nous garantissons que la composition du produit dans son emballage d'origine fermé, correspond aux indications mentionnées sur les étiquettes. Nous

déclinons toute responsabilité pour des conséquences directes ou indirectes liées à un entreposage ou à une application non conforme aux recommandations légales, à une mauvaise qualité d'application ou au non-respect des bonnes pratiques agronomiques. De nombreux facteurs, spécialement les particularités régionales, comme par exemple la structure du sol, les variétés et les conditions climatiques peuvent avoir une incidence négative sur l'efficacité souhaitée du produit, voire même aboutir à des dégâts sur les plantes cultivées traitées. Pour des préjudices de cet ordre, nous déclinons toute responsabilité.

Phrases EUH

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Phrases P

P102 À conserver hors de portée des enfants.
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

En cas d'urgence, intoxications

Numéro d'urgence 24h Tox Info Suisse: 145 (depuis l'étranger: +41 44 251 51 51).

Emballage

10 05 77 pdf_datasheet_artikel_typ_ à 1 kg
10 05 77 pdf_datasheet_artikel_typ_ à

Contact

Stähler Suisse SA
Henzmannstrasse 17 A
4800 Zofingen
Tél: 062 746 80 00
info@staehler.ch
http://www.staehler.ch